

Zeitschrift: SBB Revue = Revue CFF = Swiss federal railways
Herausgeber: Schweizerische Bundesbahnen
Band: 6 (1932)
Heft: 4

Artikel: Les Landsgemeinden
Autor: Béguin, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-780318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LES LANDSGEMEINDEN

Chaque citoyen se rend à l'assemblée populaire sabre au côté. C'est ainsi qu'il témoigne de son droit de vote.

Dans les cinq cantons qui ont conservé la vieille tradition des Landsgemeinden, le pâtre hésitera parfois à descendre au prochain village pour y déposer un bulletin dans l'urne; mais il faut de bien graves circonstances pour l'empêcher de faire les deux ou trois heures de marche qui le séparent du chef-lieu, si le temps est venu d'aller sur la grand'place discuter des affaires publiques.

Il en sera sans doute de même cette année, le 24 avril prochain, à Trogen et à Appenzell, sur la colline de Landenberg qui domine Sarnen et sous les antiques marronniers de Wil an der Aa, près de Stans; huit jours plus tard enfin, au premier de mai, à Glaris, dans le cadre intime et grandiose à la fois des maisons qui bornent le lieu de réunion et des hautes montagnes qui le dominent de toutes parts.

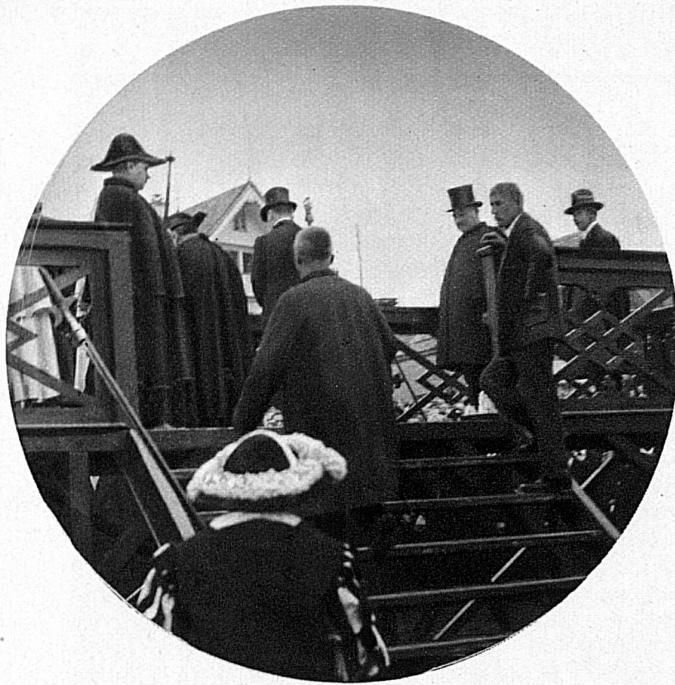
Certes, on ne discute pas toujours d'affaires importantes aux Landsgemeinden. Mais elles sont mieux et plus que de simples réunions de citoyens; elles sont des fêtes du printemps et de l'Etat; elles constituent l'accomplissement d'un devoir et l'exercice d'un droit civiques; elles sont l'occasion de rencontrer les magistrats; en un mot, elles sont le symbole de la vie populaire, avec ses luttes, ses élans, avec ses joies et ses peines, ses chicanes et ses réconciliations.

Une fête du printemps, parce que de tout temps on l'a fixée pendant ce court répit qui suit les derniers ensemencements et qui précède la montée des troupeaux aux alpages; parce que c'est la première occasion pour les filles du pays de sortir au soleil leurs costumes nationaux; parce qu'enfin la Landsgemeinde signifie le renouveau, pour le gouvernement, pour les citoyens, souvent pour les idées. Et ce n'est sans doute pas sans raisons que l'on convoque le peuple quand il a l'espoir au cœur, quand il ne sait rien encore de la récolte future; cela veut dire qu'il considère l'avenir avec courage, mais avec prudence aussi. Il est bon qu'il en fasse autant, quand il examine les affaires de l'Etat.

Une fête de l'Etat, car elle réunit tout ce qui le constitue, les citoyens, les magistrats, la jeunesse — il n'est jamais trop tôt pour apprendre son métier de citoyen — l'Eglise enfin qui implore la protection du Très-Haut sur les œuvres des hommes.

A la Landsgemeinde, le citoyen peut faire des propositions; il peut critiquer les magistrats ou prendre leur défense. A participer ainsi directement à l'œuvre du gouvernement populaire, il se fait une idée plus juste des affaires publiques. Combien de fois n'arrive-t-il pas que, venu plein de méfiance envers tel homme ou d'aversion envers telle loi, il se prenne de sympathie, pour l'homme parce qu'on l'a regardé les yeux dans les yeux et qu'il a su vous convaincre, pour la loi parce

Une proposition a été mise aux voix. Les mains se lèvent pour l'approuver.



Un nouveau conseiller d'Etat a été élu. Précédé d'un huissier, il monte à la tribune du gouvernement

qu'un bon orateur qui sait parler avec bon sens, et au cœur, a su vous persuader qu'elle concourt au plus grand bien de tous. C'est le grand mérite de la Landsgemeinde de faire sentir à chacun qu'il est dépendant des autres et qu'il participe à la vie d'un tout. Elle répond à un besoin, sans doute, dans ces cantons alpestres où, dans la solitude, de farouches individualités se développent.

Mais on n'y rencontre pas seulement ses concitoyens; on y entre en contact personnel avec les magistrats; c'est d'égal à égal que l'on discute avec eux, devant le pays tout entier. Et le Suisse n'aime rien tant que cela: dire ses préoccupations à ceux qui ont charge de gouverner, savoir qu'il en sera tenu compte, trouver l'occasion de mesurer ses difficultés à celles des autres, en débattre publiquement et y trouver cette certitude que le gouvernement travaille au bien de tous et que, si l'intérêt général prime l'intérêt particulier, jamais il ne le lèse. Dans cette libre discussion, le citoyen suisse acquiert cette sagesse et cette maturité politiques qu'on se plaît à lui reconnaître.

Sans doute y a-t-il d'assez grandes différences entre les cinq Landsgemeinden. Celles d'Appenzell, de Trogen et



Accompagné du sceptre et du glaive cantonaux, le Conseil d'Etat fait son entrée solennelle dans le cercle des citoyens

de Glaris sont plus imposantes; elles se déroulent dans le calme et le silence. Et c'est comme un culte rendu à la Patrie. En Nidwald et en Obwald, elles sont plus pittoresques, plus fertiles en incidents. Ce sont des images de la vie populaire, souvent agitée par les controverses et l'opposition des intérêts. Mais les unes comme les autres ont cette dignité des assemblées où l'on discute de l'intérêt général.

Pour les participants, les Landsgemeinden constituent comme le symbole de leurs droits et de leurs devoirs; ils savent les considérer avec tout le respect que l'on doit aux biens spirituels. Pour les confédérés d'autres cantons, elles sont l'occasion de se retrouver aux sources mêmes de nos institutions; et par cela déjà, elles sont émouvantes. Pour des étrangers enfin, elles sont, outre un spectacle pittoresque, une rare curiosité; et nous en avons vus pleins d'admiration et d'étonnement devant ce spectacle grandiose d'une poignée de paysans, descendus de leurs alpes, discutant sur la place publique, dans un appareil sans faste mais plein de grandeur, des destinées du pays.

Pierre Béguin.

Avec quelle attention soutenue n'écoute-t-on pas les bons orateurs!

Phot. Kettel, Wegmann

Mais chacun n'est pas enthousiasmé, ainsi que l'exprime la moue de ce citoyen

